

Initiatives parlementaires

Il y a deux partis d'opposition, à l'heure actuelle. L'un a son siège à Québec et l'autre, à Calgary. Ils prétendent tous deux être des partis nationaux. Or un parti national représenté dans cette enceinte devrait avoir son siège social dans la capitale nationale pour faciliter ses activités.

Soixante-quinze pour cent des Canadiens n'ont pas participé au choix de ce parti d'opposition dans la situation présente. Il n'est que juste qu'on nous pose également la question. On ne peut permettre aux Québécois, qui forment 25 p. 100 de la population canadienne, de choisir l'opposition officielle à la Chambre.

• (1755)

Au cours de la campagne électorale de 1993, j'ai vu un grand panneau de quatre pieds sur huit, en face du quartier général du candidat du Parti réformiste, qui disait que les réformistes allaient diriger le pays comme ils dirigeaient leur campagne électorale. Les réformistes ont fait campagne sans le Québec.

Je me réjouis aujourd'hui que les réformistes songent maintenant à promouvoir leur cause au Québec, ce qui est excellent et je les en félicite. J'espère aussi que grâce aux modifications que je propose dans ce projet de loi le Bloc québécois aura la chance de présenter des candidats dans d'autres provinces aux prochaines élections. Je suis convaincu qu'il sera toujours ici et j'espère y être moi-même pour que nous ayons des discussions constructives sur l'avenir de notre pays.

Je reviens à la question que j'ai soulevée au sujet des 15 partis politiques qui se sont présentés à ces élections. L'un des avantages d'être un parti national, c'est qu'on se fait rembourser par le gouvernement fédéral.

Par exemple, le Parti conservateur a dépensé 10 398 101 \$ et a reçu 2 339 752,72 \$. Le Parti du Canada a eu les dépenses les moins élevées de la dernière campagne électorale et a présenté 56 candidats. Il a dépensé 172,72 \$.

Nul doute que le parti de l'opposition a dépensé plus que 172 \$. Nul doute qu'il peut dépenser davantage afin de bien faire son travail d'opposition pour que le système fonctionne.

Si nous n'adoptons pas ces modifications, j'estime que ce sera la fin de l'unité du pays.

Je voudrais maintenant conclure mes observations, quitte à reprendre la parole vers la fin. Si nous voulons avoir un gouvernement central fort dans notre pays, nous devons modifier la loi pour y parvenir. Ce n'est que de cette manière que nous aurons un Canada uni et indivisible.

[Français]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole dans le cadre de la

présentation du projet de loi C-229, Loi modifiant la Loi électorale du Canada sur l'enregistrement des partis politiques.

Ce projet de loi, obligeant un parti politique à présenter des candidats dans sept provinces canadiennes au moins, dont la population confondue représente 50 p. 100 de la population de toutes les provinces, est, à notre avis, antidémocratique et est en contradiction avec un des éléments de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le moins que l'on puisse dire au sujet du projet de loi C-229 émanant du député de Don Valley-Nord, c'est qu'il est dirigé, entre autres, contre le Bloc québécois et contre le Parti réformiste. C'est, à notre sens, un affront à la démocratie puisqu'il va nier le droit du Québec, entre autres, une société distincte, d'avoir ses propres représentants à la Chambre législative fédérale. Le Québec, rappelons-le, est un peuple fidèle à la démocratie.

Le député de Don Valley-Nord, en présentant un tel projet de loi, fait preuve d'une bien faible connaissance de la réalité politique canadienne et de la diversité qui la compose. La réalité sociale, économique et culturelle de Toronto d'où provient le député ne s'applique pas à toutes les composantes du Canada et du Québec en particulier. Les Québécoises et les Québécois, faut-il le rappeler, ne se reconnaissent pas, ne se reconnaissent plus dans les vieux partis nationaux conservateurs et libéraux dont les politiques ont toujours cherché à satisfaire les intérêts et les objectifs d'une nation canadienne imaginaire, sans tenir compte des réalités particulières des régions.

Le Québec a choisi le Bloc québécois pour le représenter et ce n'est certainement pas un député de la région de Toronto, avec son projet, qui va empêcher la représentation politique du un cinquième des citoyens canadiens, payeurs de taxes, à la Chambre des communes du Canada.

• (1800)

Ce projet de loi est tout à fait inconséquent et ne respecte pas la tradition politique canadienne. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi électorale du Canada, en 1970, l'enregistrement des partis politiques est prévu. Cependant, c'est bien avant cette date que le multipartisme prend forme au Canada. Rappelons que dès 1920, des députés d'autres partis commencent à être élus à la Chambre des communes en assez grand nombre et avec un appui et une crédibilité suffisants pour influencer sur le système.

Dans les années 1930, et je le rappelle aux députés, le Crédit social et la Commonwealth Cooperative Federation représentent des intérêts très particuliers qui ne sont pas du tout d'envergure nationale dans leurs revendications et leurs aspirations. Ils sont des mouvements de protestation de cultivateurs de l'Ouest contre un pouvoir de taxation démesuré d'un gouvernement fédéral fortement centralisateur et aucun de ces derniers n'est représenté dans sept provinces ou par un total de 50 p. 100 de la population du Canada. C'est important de rappeler ceci.